

MOTION D'URGENCE PROPOSEE PAR LA MAJORITE

Appliquer le droit pour les populations Roms

LE CONSEIL GENERAL,

Considérant que, suivant les textes européens, le Défenseur des droits a rappelé que les campements de fortune doivent être considérés comme un abri pouvant bénéficier de la protection dévolue au domicile, laquelle implique notamment que des solutions d'hébergement et de relogements soient mises en œuvre avant toute évacuation.

Considérant que le Préfet de l'Essonne, malgré la trêve hivernale et des conditions climatiques très difficiles, met en place des expulsions concernant les populations roms. C'est là une inadmissible situation faite à ces familles, qui n'ont d'autre choix que de se reconstruire des abris de fortune des bidonvilles et squats.

Ces expulsions forcées à répétition sont traumatisantes et plongent les familles dans des situations critiques. Elles aggravent leur pauvreté, perturbent la scolarisation des enfants, l'accès aux soins et anéantissent toute chance d'intégration et d'insertion sociale. Il s'agit là d'une véritable catastrophe humanitaire

Dit que la situation actuelle ne peut plus durer, nous appelons le Gouvernement français et les Préfets de France à mettre immédiatement un terme aux expulsions.

Propose au représentant de l'État de nous retrouver d'urgence au sein d'une table ronde avec tous les interlocuteurs concernés, afin de mettre en place des procédures qui permettent de trouver pour tous des solutions humaines et durables, dans le respect des Droits de chacun.